

RÈGLEMENT – JOURNÉES « OPEN MOTO »

L'association Moto Club Pau Arnos, située 1 route du circuit, 64370 Arnos organise des journées de roulage moto sur le Circuit Pau Arnos.

1. Adhésion

Adhésion annuelle obligatoire : 10€. Non remboursable.

Règlement avant la première journée de roulage : via l'intranet FFM lors de la prise d'une licence annuelle au MCPA, ou via Engage Sports.

2. Calendrier et organisation d'une journée

Calendrier communiqué à titre indicatif. Le MCPA est libre d'en modifier le contenu à tout moment et se réserve le droit d'annuler ou de reporter une date pour des raisons qu'il estimera justifiées (conditions météorologiques, problèmes techniques ou administratif divers, nombre insuffisant de participants...).

Roulage par groupes de niveau : 3 ou 4 groupes, limités en nombre de pilotes. 6 séries de 20 minutes de roulage par groupe. Horaires affichés le jour même au bureau d'accueil.

Le MCPA pourra diminuer le temps de roulage ou annuler des séries pour des raisons qu'il estimera justifiées (intervention médicale, état de la piste, etc.), sans remboursement.

3. Inscription et règlement

Inscription obligatoire sur Engage Sports, jusqu'à la veille du roulage 16h00, sous réserve de places restantes. Règlement par carte bancaire via Engage Sports. Aucune inscription sur place.

Inscription effective après validation du MCPA et réception par le participant du mail de confirmation.

Inscription nominative, ne peut être transférée à un autre pilote. Chaque participant doit posséder son propre compte et passer sa commande individuellement.

L'inscription vaut acceptation sans réserve du présent règlement.

4. Annulation

Demande d'annulation et de remboursement possible jusqu'à 72h avant le roulage, en précisant la raison, (accident, maladie, blessure, décès, raisons professionnelles, etc) : à effectuer via Engage Sports et à accompagner d'un justificatif. Aucune demande par mail ou téléphone.

Remboursement : la totalité du montant du panier moins 1€ de frais de service d'Engage Sports. Aucun remboursement pour annulation en raison du mauvais temps ou des intempéries, ainsi que pour les personnes inscrites et ne se présentant pas le jour du roulage, sans demande d'annulation faite au préalable.

5. Assurances

Le MCPA, club affilié à la FFM est assuré via la Fédération. Obligation pour l'ensemble des participants de présenter :

- Une licence annuelle FFM (type NET ou NCO),
- Ou une licence à la journée (Pass circuit, à commander sur le site internet de la FFM).

6. Equipements obligatoires

<u>Moto :</u>	<u>Pilote :</u>
<ul style="list-style-type: none">- Bon état- Pas de fuite d'eau ou d'huile- Carénages bien attachés, pas d'objet saillant- Rétroviseurs scotchés ou repliés- Contrôle sonomètre : normes FFM	<ul style="list-style-type: none">- Casque intégral muni d'un système de fixation par sangle ou jugulaire, en bon état, conforme à la norme CE,- Combinaison en cuir une ou 2 pièces attachables- Gants et bottes en cuir- Dorsale

7. Accès au site la veille

Installation sur le site possible la veille du roulage à partir de 19h00 et jusqu'à 22h00. Forfait par pilote : 10€.
A partir de 22h00, fermeture du portail, réouverture à 7h00 le lendemain matin.